



Le Premier Ministre

Paris, le 1 OCT. 2013

23 67 / 13 / SG

à

Monsieur Jean-Pierre Weias,
ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts

Objet : Engagements de projet et de service public

A l'issue du comité interministériel pour la modernisation de l'action publique du 17 juillet 2013, le Gouvernement a décidé de stabiliser l'organisation territoriale de l'Etat afin de concentrer les énergies sur la modernisation du pilotage et l'amélioration concrète du fonctionnement de l'administration déconcentrée.

Dans ce cadre, des engagements de projet et de service public devront être définis pour clarifier les missions et les priorités des services de l'Etat, et définir le niveau de service auquel l'Etat s'engage vis-à-vis de ses usagers et partenaires. Ces engagements permettront de mieux répondre aux besoins des bénéficiaires de l'action publique.

Ils représentent un enjeu essentiel pour la modernisation de l'action publique, tant pour les bénéficiaires du service public et les partenaires de l'Etat, qui doivent pouvoir mieux identifier les réponses concrètes à leurs attentes, que pour les agents de l'Etat, qui pourront, à partir du sens donné ainsi à leur missions, déployer les modalités d'organisation nécessaires. Le périmètre des politiques publiques concernées comprendra celles mises en œuvre par les services placés sous l'autorité des préfets (administration territoriale, sécurité intérieure) ainsi que par les opérateurs de l'Etat, et pourra aussi conduire à déterminer des engagements dans le champ de l'éducation nationale, des finances publiques et de la justice, selon des modalités que vous proposerez après échanges avec les ministres concernés.

Ce dispositif fera l'objet de premières expérimentations à compter du 1er janvier, avant sa généralisation à la fin du premier semestre 2014. Il reposera sur trois catégories d'engagements. Premièrement, j'arrêterai des priorités interministérielles notamment dans les domaines de l'emploi, de la jeunesse et de la sécurité. Deuxièmement, des engagements de projet et de service public seront proposés par chaque ministre sur son champ de

compétences. Troisièmement, un à deux engagements seront proposés par chaque préfet de région pour tenir compte des enjeux particuliers du territoire concerné. Sur la base de ces propositions, le Gouvernement arrêtera, avant la fin de l'année 2013, la feuille de route de l'administration territoriale, composée d'un nombre limité d'engagements. Cette démarche doit s'articuler avec les travaux qui ont été lancés pour remettre à plat et alléger les nombreux outils de pilotage et de compte-rendu qui existent aujourd'hui.

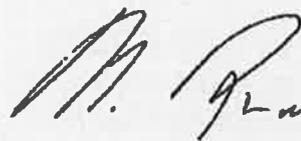
Dans le prolongement de la mission portant sur la stratégie d'organisation à cinq ans de l'administration territoriale de l'Etat que je vous avais confiée, je souhaite que vous coordonniez la mise en place de ces engagements de projet et de service public.

Les engagements de service public devront être élaborés après une phase d'écoute et de concertation des parties prenantes de l'administration territoriale de l'Etat : les principaux bénéficiaires (collectivités locales, usagers particuliers, entreprises, associations, etc.), ainsi que les agents et l'encadrement. Cette phase permettra d'identifier les attentes prioritaires auxquelles devront répondre les engagements de service public. S'agissant du dialogue avec les agents, je vous demande de bâtir avec les représentants des personnels les modalités de la concertation indispensable à la bonne conduite de cette démarche. Une fois adoptés, les engagements de service public devront être présentés aux associations d'élus et d'usagers.

Les engagements de service public doivent être assortis d'indicateurs pertinents de mesure de la qualité de service. Il conviendra d'aider les préfets à déterminer les chantiers à mener dans cet objectif (développement du mode projet, circuit d'information et de décision, formation des agents, évolution des pratiques professionnelles et managériales, etc.). Je vous demande par ailleurs de veiller à l'articulation de ce dispositif avec les nouvelles modalités de dialogue de gestion en cours d'expérimentation et avec les objectifs des projets annuels de performances (PAP) associés aux programmes budgétaires.

Votre rapport devra permettre un cadrage ainsi qu'un appui aux services territoriaux dans la définition des engagements de projet et de service public que proposeront, chacun pour ce qui les concerne, les préfets de région, d'abord dans les régions expérimentales, et ensuite sur l'ensemble du territoire.

Vous conduirez votre mission auprès du secrétaire général pour la modernisation de l'action publique qui mettra à votre disposition les moyens nécessaires à cette fin. Vous disposerez, auprès de chacun des ministres intéressés, d'un correspondant de haut niveau qui vous assistera dans votre mission. Vous me rendrez personnellement compte de vos travaux pour le mois de décembre 2013.



Jean-Marc AYRAULT